

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

Le six avril deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

**Date de convocation** : 29 mars 2021

**Nombre de conseillers** : 15

**Nombre de présents** : 11

10 lors du vote du compte administratif, M. Dumonteuil, Maire, s'étant retiré

10 après le vote du budget, Mme Servant ayant quitté la séance

**Nombre de conseillers ayant donné procuration** : 1

**Nombre de votants** : 12

11 lors du vote du compte administratif, M. Dumonteuil, Maire, s'étant retiré

11 après le vote du budget, Mme Servant ayant quitté la séance

**Etaient présents** :

M. Yvan DUMONTEUIL, Maire,

M. Max GADRAT, Mme Françoise CAMUT, M. Jean-Daniel DEBART, Mme Florence ROSSIGNOL-XANS Adjoints,

M. Jonathan DEBAUD, Mme Christiane FAVARETTO, M. Marc LUCAS, M. Patrick ROSSIGNOL, Mme Laure SAINTE-LUCE, Mme Céline SERVANT,

**Absents excusés** :

Mme Valérie GUILLOT

M. Yoann SABRE ayant donné pouvoir à Mme Florence ROSSIGNOL-XANS

M. Pierre STACHOWICZ

**Absente** :

Mme Brigitte TRIBAUDEAU.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. Marc LUCAS est désigné secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de tenir sa réunion à huis clos.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 mars 2021, et en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

### **Compte administratif 2020**

M. le Maire procède à la présentation du compte administratif 2020 de la Commune, examiné

par la commission des finances qui s'est réunie le 23 mars 2021.

M. Gadrat, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances est désigné pour faire procéder au vote.

Monsieur le Maire se retire de la séance afin de laisser le Conseil Municipal délibérer sur le compte administratif 2020 qui se décline ainsi que suit :

### **Section de fonctionnement**

Recettes budgétisées en 2020	1 595 091,94 €
Recettes réalisées en 2020	1 341 932,99 €
Dépenses budgétisées en 2020	1 595 091,94 €
Dépenses réalisées en 2020	1 094 024,19 €
Résultat de l'exercice 2020	247 908,80 €
Résultat 2019 reporté	309 477,37 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2020</b>	<b>557 386,17 €</b>

### **Section d'investissement**

Recettes budgétisées en 2020	1 272 863,94 €
Recettes réalisées en 2020	730 433,78 €
Dépenses budgétisées en 2020	1 272 863,94 €
Dépenses réalisées en 2020	971 896,41 €
Résultat de l'exercice 2020	-241 462,63 €
Résultat 2019 reporté	-146 498,48 €
<b>Résultat de clôture d'investissement 2020</b>	<b>-387 961,11 €</b>
Recettes d'investissement : Restes à réaliser 2020 :	181 445,25 €
Dépenses d'investissement : Restes à réaliser 2020 :	16 662,15 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020 :	164 783,10 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte administratif 2020 de la Commune. M. le Maire, qui s'est retiré, ne participe au vote.

M. le Maire rejoint la séance à l'issue du vote.

### **Compte de gestion 2020**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les comptes arrêtés par Monsieur le Trésorier, strictement identiques à la comptabilité communale et qui se déclinent ainsi en ce qui concerne l'exécution budgétaire 2020 :

**Section de fonctionnement**

Recettes budgétisées en 2020	1 595 091,94 €
Recettes réalisées en 2020	1 341 932,99 €
Dépenses budgétisées en 2020	1 595 091,94 €
Dépenses réalisées en 2020	1 094 024,19 €
Résultat de l'exercice 2020	247 908,80 €
Résultat 2019 reporté	309 477,37 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2020</b>	<b>557 386,17 €</b>

**Section d'investissement**

Recettes budgétisées en 2020	1 272 863,94 €
Recettes réalisées en 2020	730 433,78 €
Dépenses budgétisées en 2020	1 272 863,94 €
Dépenses réalisées en 2020	971 896,41 €
Résultat de l'exercice 2020	-241 462,63 €
Résultat 2019 reporté	-146 498,48 €
<b>Résultat de clôture d'investissement 2020</b>	<b>-387 961,11 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte de gestion 2020 de la commune et donne quitus de sa gestion à M. le Trésorier.

**Taxes locales 2021**

L'état 1259 de la Commune a été présenté au Conseil Municipal et M. le Maire rappelle les axes de la réforme de la fiscalité locale.

Le Conseil Municipal, après avoir souligné qu'il avait opté pour ne pas appliquer de hausse sur les taux communaux en 2020 et en avoir délibéré par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'appliquer une hausse de 1 % sur les taux des taxes foncières (bâti et non bâti) 2021 et vote les taux suivants pour obtenir le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget :

TF Bâti	44,12 %
TF non Bâti	57,16 %

**Subventions 2021**

Le conseil municipal est appelé à voter les subventions communales 2021.

En raison de la crise sanitaire qui bloque les activités associatives et animations, certaines associations ont décidé de ne pas solliciter de subvention pour l'exercice 2021.

Suite aux travaux de la commission des finances du 17 février 2021, il est proposé d'allouer les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS de Saint Sulpice de Faleyrens</b>	<b>Subventions 2021</b>
ACCA	2 500 €
FAMILLES RURALES	1 000 €
ETOILE D'ARGENT	1 000 €
GYMNASTIQUE -VOLONTAIRE	1 000 €
ST SULPICE JEUNESSE FOOT	2 000 €
TENNIS CLUB	1 100 €
UNC	500 €
UNISSON DES POLYSSONS	6 000 €
AD ASTRA	2 500 €
ATELIER DES PETITS LOISIRS	800 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 400 €</b>

**ASSOCIATIONS extérieures**

JSP Branne St Emilion	200,00 €
Juridiction de St Emilion (4€/habitant)	5 440,00 €
<b>Total</b>	<b>5 640,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'attribution des subventions telle que proposée par la commission, et, pour l'association suivante :

UNC : par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Gadrat, Président de l'association)

**Affectation du résultat 2020**

M. le Maire présente le projet d'affectation suivant pour l'exercice 2020 et invite le Conseil Municipal à se prononcer :

**Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice 2020	247 908,80 €
Résultat 2019 reporté (ligne 002 du CA)	309 477,37 €
Résultat de clôture 2020 Excédent	557 386,17 €

**Besoin réel de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice 2020	-241 462,63 €
Résultat 2019 reporté :	-146 498,48 €
Résultat de clôture 2020	-387 961,11 €

Recettes : Restes à réaliser 2020 :	181 445,25 €
Dépenses : Restes à réaliser 2020 :	16 662,15 €
Solde des restes à réaliser 2020 :	164 783,10 €

<b><u>Besoin réel de financement (D001)</u></b>	-223 178,01 €
---	---------------

**Affectation de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de la SI (R 1068)	250 000,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	307 386,17 €

**Transcription budgétaire 2021 :**

Fonctionnement R002	307 386,17 €
Investissement R001	-387 961,11 €
Investissement R1068	250 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'affectation du résultat 2020 présentée ci-dessus

**Budget 2021****Communication sur les indemnités des élus**

La loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019) introduit l'obligation de présenter, avant l'examen du budget de la commune, un état annuel de l'ensemble des indemnités de toute nature perçues par les membres des conseils municipaux. L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

M. le Maire communique donc le montant des indemnités perçu par chaque élu communal au titre des, indemnités de fonction 2020, versées sur la base des délibérations du Conseil Municipal. En 2020, aucun remboursement de frais ou avantage en nature n'a été consenti aux élus municipaux.

M. le Maire rappelle que le projet de budget a été travaillé par la commission des finances, les 3 février et 23 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, au chapitre en ce qui concerne la section de fonctionnement, et par opérations pour la section d'investissement, le budget 2021 qui s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 586 800,00 €	1 586 800,00 €
Investissement	1 035 992,00 €	1 035 992,00 €

*Mme Servant quitte la séance après avoir remis son évaluation du prix du cabinet de kinésithérapie (exposé infra)*

### **Avenant à la convention du Pôle Application du Droit des sols (ADS)**

M. le Maire expose que par convention en date du 13 mai 2015 avec CDC du Grand Saint-Emilionnais, la Commune a confié au service ADS de la CDC l'instruction des autorisations et actes relatifs

Il est proposé de procéder au renouvellement de cette convention avec quelques modifications, notamment sur sa durée.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de renouvellement de cette convention pour une période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 14 mars 2027, et après en avoir délibéré, valide cette convention, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, et autorise M. le Maire à la signer.

### **Renouvellement des marchés d'énergies (électricité/gaz naturel) 2023/2025 dans le cadre du Groupement de Commandes des Syndicats d'Energies de Nouvelle Aquitaine**

M. le Maire rappelle que la Commune est membre du Groupement de Commandes des Syndicats d'Energie d'Aquitaine et qu'elle achète le gaz naturel et l'électricité via ce marché mutualisé comptant plus de 2 700 membres.

Elle est engagée jusqu'au 31 décembre 2022.

Le SDEEG a fait savoir qu'il prépare ses nouveaux marchés de gaz naturel et d'électricité d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La Commune doit l'informer de son intention de renouvellement d'adhésion pour cette nouvelle période.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, valide, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, valide l'adhésion de la Commune au nouveau marché triennal d'énergies au sein du Groupement précité, et autorise M. le Maire à effectuer toute démarche afférente à ce renouvellement de marché.

### **Convention d'utilisation et de fonctionnement d'installations de tennis existantes**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de convention tripartite entre la CDC du Grand Saint-Emilionnais, la Commune et le Tennis Club de Saint Sulpice de Faleyrens par laquelle la CDC :

- met à la disposition gratuite de l'association les terrains de tennis situés à Saint Sulpice de Faleyrens pour une durée de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,
- donne mandat de gestion à l'association pour l'exploitation des installations.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette convention et en avoir délibéré, autorise M. le Maire à la signer, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### **Point sur les Commissions**

#### **Finances**

La trésorerie s'élève à 240 914,35 €.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une lettre de demande de don de la part de l'AFM Téléthon. Le Conseil Municipal espère pouvoir organiser une manifestation cette année et remettre un don à cette occasion.

#### **Personnel :**

Madame Mazurier, gardienne de la Résidence Autonomie a présenté sa démission. Elle quittera ses fonctions le 20 avril. Madame Camut précise qu'il y a actuellement deux stagiaires à la RPA mais qu'il faut passer une annonce, après avoir déterminé le type de poste à pourvoir (continuer avec un gardien logé sur place ou non), compte tenu de la difficulté à recruter.

#### **Communication/Jeunesse/Culture :**

M. Debart informe ses collègues qu'il a été élu co-Président de l'Office du Tourisme. Avec son équipe, il travaille, dans le cadre du confinement, à un programme en ligne pour proposer aux familles de découvrir le patrimoine du territoire : les endroits à visiter, des idées de randonnée etc.

Le site Internet est en panne. Il œuvre à son rétablissement le plus rapide possible.

Le bulletin municipal a pris un peu de retard ; la trame est prête mais les associations ont peu répondu, car la vie associative est pauvre dans le contexte de la crise sanitaire.

Mr Gadrat demande que le document de rappel réglementaire du SYER sur l'usage des riverains des cours d'eau et fossés soit intégré dans le prochain bulletin municipal.

Il a remarqué que plus de visiteurs s'arrête au menhir depuis l'installation du panneau de signalisation. Il rappelle qu'il convient de déplacer la poubelle placée sous ce panneau.

M. Debart a participé à un tournage avec France 3 pour présenter le Menhir, dans le cadre d'une émission qui s'appelle les mystères de la Nouvelle Aquitaine.

Il présente le programme du Festival Terre de Cultures qui aura lieu du 28 juin au 4 juillet à Saint Sulpice de Faleyrens. Les Assises du Tourisme se tiendront le 8 avril en visioconférence

M. Lucas l'interroge sur les crédits de la médiathèque alloués par la CDC. Monsieur Debart explique comment le calcul et les négociations ont été menés pour permettre de verser 7 000 € cette année. Il espère pouvoir augmenter ces crédits en 2022.

### Urbanisme

Mme Rossignol-Xans indique qu'elle a diffusé le compte-rendu de la dernière commission Urbanisme et prévoit d'organiser une nouvelle réunion très prochainement.

Elle a récemment assisté à une réunion préparatoire, organisée par la CDC, dans le cadre des modifications à apporter aux documents de planification, notamment le PLUi.

Elle a aussi participé à la dernière réunion OPAH au cours de laquelle un dossier présenté par un foyer de St-Sulpice de Faleyrens a été accepté pour les travaux d'économie d'énergie.

Une réunion publique a lieu au foyer, le 6 mars, pour tenter de solutionner le problème de voirie dans le lotissement des Vignes de Canterane et au surcoût demandé aux propriétaires. Normalement, les travaux devraient recommencer au cours de la première semaine du mois de mai.

Le 1er avril, lors de la permanence de M. l'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur le Maire a tenté de trouver une solution à la question de l'harmonisation des clôtures dans les lotissements. Le projet de modification du permis d'aménager du lotissement des Fougères a été validé, de façon à ce que les maisons le long de la rue de la Poste soit positionnées parallèlement à celle-ci, afin de gagner de la place sur les parcelles et éviter des circulations inutiles.

Monsieur le Maire expose que la question des zones humides a aussi été évoquée au cours de cette réunion. Les possibilités de culture ne sont pas totalement bloquées mais il faut que les propriétaires concernés fassent préalablement réaliser une étude hydrogéologique.

### Voirie/Réseaux

M. Gadrat expose que :

- 7,7 tonnes d'enrobé à froid ont été utilisés depuis le début de l'année par les services techniques pour combler les nids de poule.

- La commande pour les travaux en bicouche sera passé dans les prochains jours.
- Les services techniques ont entretenu cette année 17 km de fossés (Fonplégade et ses fossés affluents).
- La digue de la Daurade, déjà endommagée, a été détériorée par les inondations du mois de février. Un dossier de demande de subvention pour les travaux de réfection est en cours d'élaboration.
- Les peintures de signalisation au sol ont été faites au niveau du parking du cabinet médical
- Les panneaux d'entrée de bourg indiquant l'appartenance de la Commune à la Juridiction de Saint-Émilion (site Unesco) vont prochainement être installés sur cinq voies.

### Bâtiments

M. Gadrat donne les informations suivantes :

- Le trottoir a été refait derrière l'école de musique pour permettre l'accès à la porte arrière.
- La poutre défectueuse a enfin été remplacée au cabinet de kinésithérapie.
- Un grand nettoyage a été fait dans le foyer communal et la grille du monument aux morts a été repeinte.
- La tondeuse va être passée autour de l'église entre les tables et le mur.
- Des travaux de remise en état des WC de l'école maternelle seront réalisés au cours des prochaines vacances scolaires.
- Les plans d'évacuation et d'intervention des bâtiments publics vont être prochainement commandés. Le défibrillateur doit être déplacé et positionné à l'extérieur de la Résidence Autonomie.
- 24 tombes du cimetière ont été recensées comme étant susceptibles d'être récupérées.
- Il faut prévoir le nettoyage du plancher du clocher de l'église, à proximité de l'horloge, car l'ARESS veut rénover cet endroit pour l'ouvrir aux visites.
- Il communique le décompte des arbustes qui ont été plantés ou remplacés en divers endroits de la commune.

M. le Maire annonce les montants demandés par la Sasu les jardins d'Iris pour le macro lot susceptible d'accueillir un commerce et le lot pour un éventuel pôle médical. Ces prix sont considérés élevés et M. le Maire envisage de les négocier.

M. le Maire a également reçu des propositions de l'architecte du CAUE pour la construction du Pôle artistique. Elles seront étudiées en commission des bâtiments.

Avant de quitter la séance, Madame Servant a exposé son analyse pour évaluer le prix du cabinet de kinésithérapie. Actuellement, les prix du bâti sont en croissance à St-Sulpice de Faleyrens et s'élèvent entre 2 400 et 2 500 € le m<sup>2</sup>. Pour chiffrer l'ensemble, il convient de prendre en compte le fait que le bâtiment principal est en pierre, que ce bâti a du cachet et que la mairie a beaucoup investi depuis sept ans pour rénover et construire de nouveaux espaces. Mais il ne faut pas

oublier non plus que c'est un ensemble atypique qui serait invendable à d'autres personnes qu'à des professionnels. Mme Servant indique une fourchette de prix qui sera étudiée par le Conseil Municipal avant d'être proposée aux éventuels futurs acquéreurs.

### Ecole

M. Debart expose qu'actuellement, sept enfants dont les parents font partie des professionnels dits prioritaires, sont accueillis à l'école.

Il fait part des difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en application du permis à points, au restaurant scolaire,

### Vie associative – Fêtes et cérémonies

Le concert à l'église du 16 mai est annulé.

La fête du menhir a été annoncée pour le 3 juillet, sans concertation préalable : elle va donc se dérouler en même temps que le festival Terre de Cultures.

### Sport

M. Debaud indique que la livraison du tennis couvert a été annoncé pour le mois d'octobre.

Le samedi 27 mars, la commission du Sport et la commission de la Vie associative ont rencontré les représentants du club de football pour discuter de ses attentes en général, et en matière d'équipements, en particulier (main courante, protection des poteaux, etc. ?) Aucune décision formelle n'est ressortie, mais des priorités qu'il faudra confronter aux contraintes budgétaires et aux subventions qu'il sera possible de demander. A ce jour, les priorités semblent être la réfection du petit terrain (le matériel a déjà été commandé à cet effet) et la réfection des vestiaires.

M. Debaud expose ses différentes démarches auprès des entreprises pour faire chiffrer au mieux les travaux à effectuer, en fonction des besoins réels, des budgets et de la réglementation.

À terme, autour des installations du foot, l'installation d'un parcours sportif avec des agrées pourrait être étudiée.

### Action sociale – logement social

Mme Camut indique que les résidents de la résidence autonomie qui étaient volontaires ont été vaccinés le 30 mars (rappel le 10 20 avril).

On lui a demandé de mettre en place un centre de vaccination pour les habitants du village mais c'est une opération complexe et VacciBus est complet jusqu'à la fin du mois de mai. Un grand centre de vaccination va ouvrir à Castillon la Bataille : il faudrait dans ce cas prévoir d'organiser un accompagnement des personnes ne pouvant se déplacer seules.

Suite à son intervention auprès de l'ARS, trois logements de la résidence Canterane,

manifestement insalubres, ont été réparés et rénovés, par son propriétaire, Clairsienne. La rénovation du logement de l'école est toujours en attente d'une solution de relogement.

### Développement durable :

M. Gadrat est en train de s'occuper de la campagne de fleurissement 2021.

Il a rencontré deux viticulteurs qui souhaitent planter des haies, le long des fossés.

### Action Solidarité et Initiatives citoyennes

Un immeuble menaçant ruine, sis sur l'Avenue de Saint-Émilion et propriété de M. Fayard, a été signalé à M. le Maire.

*M. Debart quitte la séance.*

### Questions diverses

Mme Favaretto signale que le passage piéton au lieu-dit Grands Bigaroux est effacé, et sollicite une remise en peinture.

M. le Maire présente la session de formation proposée par la gendarmerie pour les élus.

Une collecte de sang aura lieu les 9 et le 10 avril à Libourne.

M. le Maire en fait part d'une demande de subvention présentée par le club de ping-pong de Branne. Le Conseil Municipal ne souhaite pas y donner suite.

### Dates :

Conseil Municipal : 18 mai 2021 à 18 h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

A collection of handwritten signatures in blue and black ink, arranged in a grid-like fashion. The signatures are stylized and vary in length and complexity. Some are clearly legible, such as 'Favaretto' and 'Gadrat', while others are more abstract scribbles. The signatures are scattered across the lower half of the page, with some overlapping.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-033-213304801-20210518-DEL IB180520